

LOI TRAVAIL : RETOURS SUR MOBILISATION



La mobilisation contre la loi Travail : analyser un épisode aigu de la lutte des classes en France

PREMIÈRE PARTIE

Louis-Marie Barnier, Sophie Béroud

La mobilisation contre la loi Travail qui s'est déroulée entre mars et juillet 2016, avec quelques derniers feux en septembre, constitue le plus important conflit social du quinquennat de François Hollande. Alors que durant les premières années du mandat la contestation sociale est surtout venue de groupes sociaux très conservateurs (ceux de la « *Manif pour tous* » en 2012 et 2013), voire plus difficilement classables sur l'échiquier politique (les « *bonnets rouges* » en 2013), l'opposition à la loi Travail a contribué à remobiliser le monde du travail sur des lignes de confrontation claire par rapport aux politiques néolibérales menées par le gouvernement. S'il s'inscrit en ce sens dans la lignée du mouvement social de l'automne 1995 (mais aussi de ceux de 2006 contre la CPE et de 2010 contre la réforme des retraites), le mouvement contre la loi Travail est aussi la première confrontation d'une telle ampleur avec un gouvernement socialiste.

Les conditions sociales et politiques qui ont rendu possible son émergence restent à mieux comprendre : suite à l'annonce du « *pacte de responsabilité* » le 31 décembre 2013, à la loi Rebsamen puis à la loi Macron en 2015, les organisations syndicales ont mené des campagnes d'information et tenté (parfois trop modestement) de mobiliser les salariés. L'offensive contre les éléments protecteurs d'un droit du travail présenté comme un obstacle à la création d'emploi est venue très tôt dans le quinquennat Hollande. Il a cependant fallu attendre 2016 pour que les salariés se fassent entendre : peut-être en raison des difficultés à se confronter à un gouvernement socialiste dont on pouvait

supposer (à tort) qu'il ne serait pas totalement soumis aux intérêts du capital ; sans doute en raison de l'accumulation de mesures droitières, sécuritaires et liberticides, dont le projet de déchéance de la nationalité dont F. Hollande a fait son cheval de bataille fin 2015 a été le point d'orgue, ce qui a contribué à réactiver les réseaux militants de gauche au début de l'année 2016 ; peut-être aussi à la suite des défaites passées dont celle de 2010, dont le mouvement contre la loi Travail aura dû s'émanciper.

L'éclosion du mouvement contre la loi Travail a ainsi surpris jusqu'aux militants syndicaux dans un contexte d'atonie et de dispersion de la gauche critique et d'une montée en puissance continue du Front national (comme en ont attesté les élections régionales de décembre 2015). Surtout, ce mouvement s'est inscrit dans la durée, avec douze grandes journées de mobilisation entre le 9 mars et le 15 septembre 2016. Cette capacité à durer, avec un renouvellement fort des participants aux manifestations au fil des mois, est liée au fait que le mouvement a reposé sur différents acteurs, différentes modalités d'action et différentes temporalités. Il serait même possible de dire que le conflit contre la loi Travail a existé au travers de trois mouvements hétérogènes et partiellement imbriqués : un mouvement de jeunes (lycéens et étudiants) qui s'est arrêté assez vite (début avril 2016) ; une mobilisation de type syndical avec l'appel à des journées d'action interprofessionnelles successives et des grèves sectorielles ; un mouvement politico-social baptisé « Nuit Debout » avec l'occupation de places dans une série de villes.

Le fait que ces trois mouvements n'aient pas revêtu la même temporalité a entraîné des tensions. Lorsque la mobilisation démarre le 9 mars, grâce notamment à l'intense travail d'information et de sensibilisation qui est réalisé via la pétition « loi Travail, non merci », il existe une forte attente du côté des organisations syndicales de salariés vis-à-vis de la mobilisation des jeunes. Le scénario de l'opposition au Contrat Première Embauche (CPE) en 2006 est dans toutes les têtes. Or, la mobilisation étudiante est loin d'avoir pris dans toutes les villes : les AG dans les universités ont souvent été peu fréquentées, la dynamique est restée limitée. Lorsque des manifestants décident de rester sur la place de la République à Paris à la fin de la manifestation du 31 mars 2016 et de l'occuper, c'est le mouvement des Indignés qui vient peupler les imaginaires. Les appels sont forts en direction des organisations syndicales : il faudrait lancer une grève générale, reconductible. Mais la dynamique syndicale n'est pas calée sur le même rythme. Dans une Intersyndicale plus restreinte qu'en 2010 – la direction de la CFDT s'opposant d'abord à quelques articles du projet de loi avant d'en devenir l'un des plus ardents défenseurs –, la CGT joue un rôle majeur. Elle tient son congrès confédéral à Marseille entre le 18 et le 22 avril 2016. C'est à la suite de celui-ci que des équipes syndicales, dans différents secteurs, tentent de construire des grèves reconductibles : dans les raffineries, chez les routiers, à la SNCF, ou encore dans le secteur du nettoyage des collectivités urbaines.



Confrontation majeure avec le gouvernement, moment intense de politisation, le mouvement contre la loi Travail présente une série de limites et de contradictions qu'il est nécessaire de comprendre et qu'il faudrait discuter pour progresser dans l'intelligence du présent et les potentialités des luttes sociales.

Mouvement ayant suscité une forte participation lors des manifestations, il est aussi resté, dans bien des secteurs et des territoires, un mouvement de militants. Dans les Fonctions publiques notamment (qui n'étaient pas directement concernées par la loi Travail), il a été difficile de mobiliser. Mais cela a été le cas également dans des grandes entreprises. Comme en 2010, les dégâts engendrés par une fragilisation des conditions d'emploi (avec l'importance des emplois précaires), par une intensification de la pression au travail et par une progression des formes d'individualisation pèsent sur la capacité à créer des espaces de discussion et de mobilisation sur les lieux de travail. Certains mouvements de grèves sectorielles ont été construits en articulant des enjeux propres à l'entreprise et au secteur (la négociation d'un nouveau cadre social pour les travailleurs de la branche ferroviaire). Mais dans d'autres espaces, cette articulation entre enjeux locaux et enjeux nationaux a été plus compliquée à établir. Les salariés ne se sont que peu mobilisés contre leur employeur ou les représentants du patronat au niveau local : le mouvement, via la succession de manifestations, mais aussi des actions plus minoritaires de dégradation de sièges locaux du PS, a été essentiellement dirigé contre le gouvernement. Cette dimension renvoie à une remarque de Gregor Gall sur les orientations contemporaines de la conflictualité : « *Le recours à la grève sert de plus en plus à exercer une pression politique sur les gouvernements plutôt qu'une pression économique sur les employeurs.* »^{1/} De façon plus générale, le décalage entre la présence massive mais ponctuelle de salariés du privé lors des journées d'action et les difficultés à construire des actions sur les lieux de travail renvoie les syndicats vers les enjeux de leur redéploiement, de leur capacité à être effectivement présents dans les différents secteurs d'activité, dans les PME, auprès de différentes catégories de salariés et d'y mener un travail continu d'information et de sensibilisation.

Le mouvement contre la loi Travail a attesté de plusieurs reconfigurations. Dans le champ syndical tout d'abord : le « *syndicalisme rassemblé* », longtemps porté par la CGT, s'est heurté au basculement complet de la CFDT dans la défense d'une réforme profondément hostile aux salariés. Si des équipes syndicales CFDT ont marginalement participé aux manifestations (bien moins nombreuses semble-t-il qu'en 2010 par exemple), il ne semble pas que les contradictions internes au sein de la confédération aient poussé dans les mois qui ont suivi la mobilisation à d'importantes sorties d'équipes syndicales. L'arc de forces

^{1/} G. Gall, « Les formes contemporaines de l'activité gréviste en Europe occidentale, La domination de la grève politique de masse », Syndicalisme en luttes, Savoir/agir n° 27, éditions du Croquant, 2014.

syndical a regroupé la CGT, FO et Solidaires. Si la FSU en a été une des composantes, elle n'a que peu mobilisé. D'autres organisations ont donné à voir des contradictions fortes dans leur positionnement, en particulier la CFE-CGC mais aussi l'Unsa. Des recompositions dans les rapports de force, dans les coopérations possibles, s'esquiscent ainsi et il faudra être attentif à ce qu'elles donnent dans un contexte politique qui risque d'être profondément bouleversé par l'élection présidentielle de 2017.

D'autres rencontres et potentialités d'action communes méritent d'être pointées : ce qui s'est joué, par exemple, entre Nuit Debout et le mouvement syndical. Plutôt que d'opposer les formes d'action, de répéter la division artificielle entre anciens et nouveaux acteurs de la contestation, il semble plus intéressant de se pencher sur les rencontres qui ont effectivement eu lieu, sur les incompréhensions et les réserves vis-à-vis des organisations et/ou de formes d'action plus « spontanées ».

Enfin, ce mouvement a été marqué par l'intensité de la répression policière et par une restriction inédite depuis 1968 du droit de manifester. Les violences policières au cours des manifestations ou en marge de celles-ci, les interpellations et les condamnations, les interdictions de manifester appliquées de façon ciblée à des individus, le filtrage imposé aux organisations syndicales ont rendu tangible la subordination de l'appareil répressif d'État aux objectifs néolibéraux dont le gouvernement s'est fait l'instrument. Comme en Espagne à la suite du mouvement des Indignés, comme en Grèce, la volonté d'éliminer la contestation de l'espace public, de délégitimer les acteurs de la mobilisation va de pair avec une intensification des contre-réformes néolibérales.

Parce qu'il a été puissant, le mouvement a contraint le gouvernement à différents reculs : sur des mesures spécifiques pour la jeunesse, sur le régime des intermittents du spectacle, sur l'adaptation de la loi Travail pour les routiers... Mais il n'y a pas eu de victoire et la loi Travail a été adoptée. C'est aussi ce bilan ambigu que le mouvement syndical opposé à la réforme gouvernementale doit gérer aujourd'hui.

Le dossier de ce numéro de *Contretemps* consacré à la mobilisation contre la loi Travail (qui sera complété par un numéro ultérieur) se donne pour objectif de fournir des analyses plurielles des différentes dimensions de cette lutte sociale. La première idée du dossier consiste tout d'abord à documenter le mouvement pour en laisser des traces : récit des événements au niveau local et au niveau national, points de vue de différents acteurs, retour sur des dynamiques singulières. Ces témoignages nous semblent en effet cruciaux pour ne pas en rester à une vision trop générale du mouvement ou trop centrée sur Paris. Un deuxième objectif du dossier est de réfléchir au contenu politique de ce mouvement et aux formes de critiques (du travail, de la représentation) dont il a été porteur. □

Chronologie du mouvement contre la loi Travail

9 septembre 2015 : Le rapport Combrexelle est remis au Premier ministre. Il préconise de donner priorité aux accords d'entreprise sur les accords de branche et la loi.

Janvier 2016 : Rapport de la commission présidée par R. Badinter qui plaide pour une refonte du Code du Travail.

17 février : Le gouvernement Valls transmet le projet de loi El Khomri, du nom de la ministre du Travail, au Conseil d'Etat. C'est *Le Parisien* qui le rend public, ce qui suscite très vite d'importantes réactions y compris au sein du PS. Myriam El Khomri, ministre du Travail, laisse entendre que le recours à l'article 49.3 de la Constitution pourra être envisagé sur ce texte de loi. Le Premier ministre dément catégoriquement.

19 février : Lancement de la pétition en ligne « Loi Travail : non merci ! » sur le site Change.org. Parmi les premiers signataires : Sophie Binet (secrétaire générale adjointe de l'UGICT-CGT), Caroline de Haas, Michèle Biaggi, secrétaire confédérale de FO, Cécile Gondard (porte-parole de Solidaires), Karl Stoeckel, ex-président de l'Unef.

21 février : La pétition a déjà réuni plus de 100 000 signatures.

23 février : Première réunion de l'Intersyndicale au niveau national. Elle réunit la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FO, la FSU, l'Unsa et Solidaires du côté des organisations syndicales de salariés, la FAGE, la FIDL, l'Unef et l'UNL du côté des syndicats lycéens et étudiants. Un texte à *minima* est adopté pour qu'il soit signé par l'ensemble des organisations : le retrait de certains articles est demandé, pas celui du projet de loi. FO qui fait du respect de la hiérarchie des normes un principe non négociable refuse de le signer. Le texte fait l'objet de critiques au sein de la CGT et de Solidaires.

24 février : la vidéo « On vaut mieux que ça », publiée sur Youtube, comptaibilise déjà 30 000 vues.

26 février : Le gouvernement prolonge l'état d'urgence pour 3 mois.

29 février : M. Valls annonce le report au 24 mars de la présentation du projet de loi au Conseil des ministres (la présentation devait avoir lieu le 9 mars).

3 mars : La rupture est consommée au sein de l'Intersyndicale. Une première réunion, au complet (syndicats de salariés, étudiants et lycéens), ne trouve pas d'accord sur un plan de lutte immédiat contre la loi Travail. Il s'ensuit deux autres réunions, l'une rassemblant CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL qui appelle à l'action (9 mars et 31 mars) pour le « *retrait* » du projet de loi. Une autre (CFDT, CFTC, UNSA, CGC, FAGE) appelle à des « *modifications* » du projet et à une manifestation le samedi 12 mars.

9 mars : Première grande manifestation interprofessionnelle organisée dans toute la France à l'appel des initiateurs de la pétition « Loi Travail, non merci ! » et des organisations de jeunesse (FIDL, Syndicat général des Lycées, UNEF, UNL). Elle surprend par son ampleur : selon *Le Monde*, entre 224 000 et 500 000 manifestants. Grève suivie à la SNCF (en raison de la remise en cause de la réglementation du travail dans le cadre de la négociation d'un nouveau cadre social des employés de la branche ferroviaire).

12 mars : Manifestation convoquée par les organisations syndicales dites « *réformistes* », CFDT, CFE-CGC, CFTC, UnsA et FAGE afin de « *rééquilibrer* » le projet de loi El Khomri. Quelques centaines de personnes à Paris et dans d'autres villes.

14 mars : Après une série de consultations avec les organisations syndicales, le gouvernement

apporte des modifications au projet de loi. Parmi les principaux changements : le barème des indemnisations prud'homales deviendrait indicatif ; les mesures concernant le temps de travail des apprentis sont supprimées. Un compte-épargne temps serait créé et la « garantie jeune » généralisée. Ces dernières mesures visent principalement à désamorcer la contestation étudiante et lycéenne.

17 mars : Le Conseil d'État valide la loi. Manifestation à l'appel des organisations de jeunesse opposée au projet. Entre 69 000 manifestants (chiffres du ministère de l'Intérieur) et 150 000 (chiffres Unef). Une quinzaine de lycées sont bloqués et plusieurs sites universitaires fermés (Lyon 2, Tolbiac, Saint-Denis...)

24 mars : Présentation du projet de loi en Conseil des ministres et dépôt du projet à l'Assemblée nationale. Nouvelle manifestation à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes, autour de 40 000 jeunes dans toute la France (chiffres du ministère de l'Intérieur). Un lycéen parisien est violemment frappé par un gardien de la paix. La scène, filmée, est largement diffusée sur les réseaux sociaux.

31 mars : Très forte mobilisation interprofessionnelle dans 250 villes à l'appel de sept syndicats (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, UNEF et UNL) pour obtenir le retrait du projet de loi. Entre 390 000 (chiffres du ministère de l'Intérieur) et 1,2 million de personnes (chiffres CGT et FO). 170 lycées bloqués selon le ministère de l'Éducation (sur 2 500 établissements en France). Affrontements entre les forces de l'ordre et des manifestants, notamment à Paris, Rennes, Grenoble et Nantes. Une centaine d'interpellations et une trentaine de blessés.

Début de « Nuit debout » sur la place de la République à Paris. Parmi le collectif qui est à l'initiative de cette occupation, des animateurs du journal *Fakir*, des membres de la compagnie de théâtre *Jolie Môme*, des militants de *Jeudi Noir*, des militants de *SUD-PTT*, de la CGT.

5 avril : Nouvelle journée d'action à l'appel des organisations de jeunesse, avec

le soutien de la CGT, FO, FSU et Solidaires. 34 lycées bloqués selon le ministère de l'Éducation. Des centaines d'interpellations à Paris et dans d'autres villes. L'occupation de la place de République est reconduite chaque nuit à Paris. Des Nuits Debout se constituent dans d'autres villes (Rennes, Nantes, Toulouse, Lyon...) Nuit Debout adopte un calendrier qui lui est propre depuis le 31 mars.

7 avril : Adoption du texte de loi par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Elle a retenu 305 amendements sur plus de mille qui ont été déposés.

9 avril : Première grande manifestation un samedi, dans l'espoir d'élargir la participation à d'autres salariés. La bataille des chiffres fait rage entre le ministère de l'Intérieur qui recense 120 000 participants dans toute la France et les syndicats qui en recensent déjà 110 000 uniquement sur Paris. Des Nuit Debout dans plus de soixante villes.

11 avril : Le gouvernement présente des mesures pour les jeunes : aide à la recherche du premier emploi ; surcotisation des CDD ; amélioration de la rémunération des apprentis ; revalorisation des bourses, création de places en BTS.

18-22 avril : 51^e Congrès confédéral de la CGT à Marseille. Les délégués adoptent un appel à poursuivre et amplifier le rapport de force jusqu'au retrait du projet de loi.

19 avril : Pierre Gattaz, président du Medef, menace de se retirer des négociations sur l'assurance chômage si le gouvernement ne rétablit pas dans sa version initiale le projet de loi El Khomri.

26 avril : Nouvelle journée de grève à la SNCF pour peser sur les négociations dans la branche ferroviaire.

28 avril : quatrième journée d'action à l'appel de l'intersyndicale. Elle rassemble 500 000 personnes selon les syndicats, 170 000 selon les autorités publiques. Après de nouveaux incidents et affrontements avec les forces de

LOI TRAVAIL : RETOURS SUR MOBILISATION

l'ordre, le gouvernement met en cause les organisateurs qui seraient incapables de contrôler de petits groupes mobiles dans les cortèges. Les syndicats rappellent que manifester est un droit. Une vingtaine de blessés du côté des policiers et gendarmes, plus de deux cents interpellations dans toute la France.

1^{er} mai : Manifestation à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, UNEF, UNL. Les défilés, importants, sont cependant moins massifs que ceux du 9 et du 31 mars.

12 mai : Le projet de loi est adopté en première lecture à l'Assemblée nationale par la voie du 49.3, c'est-à-dire sans discussion. Cinquième journée d'action à l'appel de l'Intersyndicale. La participation aux manifestations est en recul.

16 mai : Des personnes font l'objet d'arrêts préfectoraux leur interdisant de paraître en vue de la manifestation organisée le 17 mai dans la capitale. Ces mesures sont prises dans le cadre de l'état d'urgence.

17 mai : Sixième journée d'action à l'appel de l'Intersyndicale, 220 000 manifestants dans toute la France selon la CGT. Les routiers sont en grève reconductible. Plus de 1 300 interpellations en deux mois.

18 mai : Journée de grève à la SNCF. 15 % de grévistes dont 60 % de roulants.

19 mai : Septième journée d'action organisée par les syndicats opposés à la loi Travail. La CGT dénombre 400 000 manifestants sur l'ensemble du territoire, les autorités 128 000.

20 mai : manifestation de policiers place de la République contre la « haine anti-flics ». Une contre-manifestation est organisée au même moment contre les violences policières. Aux abords de cette manifestation, une quinzaine de manifestants s'en prend à une voiture de police incendiée alors qu'une femme gardien de la paix et un adjoint de sécurité sont à bord. Des vidéos de l'attaque sont reprises en boucle par les médias.

Des grèves reconductibles sont votées dans plusieurs raffineries, ce qui entraîne le blocage de leur activité, comme à Feyzin.

21 mai : Plusieurs raffineries, dont Feyzin, sont bloquées en raison d'un mouvement de grève reconductible. Le gouvernement annonce des mesures spécifiques pour les routiers.

24/25 mai : Le rapport de force se durcit. Annonces de grèves reconductibles à la SNCF, dans les centrales nucléaires.

26 mai : Huitième journée d'action. La CGT recense 300 000 manifestants, le ministère de l'Intérieur 153 000. Nouveaux affrontements en tête de cortège à Paris. Le Premier ministre, Manuel Valls, juge « *inacceptable* » de « *bloquer un pays* » à un peu plus de deux semaines de l'Euro de football.

30 mai : Quatre raffineries sont bloquées (Grandpuits, Donges, Le Havre, Feyzin) et deux fonctionnent au ralenti en raison des grèves. Les appels à la grève et au blocage sont maintenus dans les terminaux pétroliers du Havre et de Fos-sur-Mer.

30-31 mai : Le gouvernement pousse le président de la SNCF, G. Pépy, à faire des concessions sur la négociation en cours pour briser le front syndical à la SNCF. La manœuvre ne parvient cependant pas à décrocher l'Unsa.

1^{er} juin : Début d'une grève illimitée à la SNCF à l'appel de la CGT, de SUD-Rail et de l'Unsa. Lancement d'une votation citoyenne dans les entreprises sur la loi Travail par l'Intersyndicale.

2 juin : Des manifestations, des opérations de blocage dans plusieurs villes.

9-10 juin : Des opérations de blocage se multiplient (marché de Rungis, port E. Herriot à Lyon). Grèves des travailleurs du nettoyage dans plusieurs municipalités.

11 juin : Fin d'une grève de 18 jours aux terminaux pétroliers du Havre et à la raffinerie Total de Normandie.

14 juin : Une manifestation nationale à Paris rassemble plus d'un million de personnes selon les syndicats. Des incidents

et des affrontements avec les forces de l'ordre tout au long du cortège. La façade de l'hôpital Necker-Enfants malades est endommagée, ce qui là encore fait la une des médias.

22 juin : La Préfecture de Paris annonce dans un communiqué qu'elle interdit pour des raisons de sécurité la manifestation parisienne prévue le 23 juin. Les secrétaires généraux de la CGT et de FO demandent à être reçus par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Ils refusent tout rassemblement statique, mais négocient finalement un trajet très réduit de la manifestation.

23 juin : La manifestation parisienne se déroule sous le contrôle de 2 000 policiers qui assure un filtrage sur un parcours de 1,6 km autour du bassin de l'Arsenal, près de la place de la Bastille.

24 juin : « *C'est fini de trahir* », tracé à la peinture rouge sur la façade de la confédération CFDT. Dans la nuit du 24 au 25 juin, c'est le siège de la CGT qui est à son tour vandalisé.

5 juillet : Dernière manifestation à l'appel des syndicats avant l'été.

21 juillet : Après un troisième recours par le gouvernement à l'article 49.3, la loi Travail est définitivement adoptée par le Parlement.

9 août : La loi Travail officiellement dénommée « *loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels* », promulguée par François Hollande, est publiée au *Journal Officiel*.

7 septembre : Un meeting commun à Nantes des organisations syndicales opposées à la loi Travail réunit 2000 participants. Prise de parole des principaux leaders syndicaux : Eric Beynel (Solidaires) Philippe Martinez (CGT), Jean-Claude Mailly (FO) et Bernadette Groison (FSU).

15 septembre : Après un été sans manifestation, de nouveaux rassemblements sont organisés dans plusieurs grandes villes : 170 000 personnes selon la CGT. Des affrontements avec la police à Paris et Nantes. Une soixantaine d'interpellations et une trentaine de gardes à vue. □

Chronologie établie à partir de différentes sources dont *Le Monde* et *Le Parisien*.

